



**AUTORISATION VIDE MAISON**  
**6 Rue des Coquelicots**  
**9 & 10 septembre 2023**

Le Maire de Bernes-sur-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants ;  
Vu le Code du commerce et notamment les articles L.310-2, L.310-5, R.310-8, R.310-9 et R.310-19 ;  
Vu le Code Pénal et notamment les articles R.321-1 et R.321-9 ;  
Considérant que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en Mairie.  
Considérant la demande formulée par Madame LEPOUTRE Laurie en date du 25 août 2023.

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Il est accusé réception de la déclaration de Madame LEPOUTRE Laurie, qui est autorisée à organiser une vente au déballage dite « vide maison » les 9 et 10 septembre 2023 au 6 rue des coquelicots 95340 Bernes-sur-Oise.

### ARTICLE 2 :

Madame LEPOUTRE s'engage à respecter les dispositions prévues par le Code du Commerce notamment en ne proposant à la vente que des objets personnels et usagés et en ne disposant pas de meubles ou bibelots sur le domaine public limitrophe.

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié à Madame LEPOUTRE.

### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut être déféré à la juridiction administrative compétente (Tribunal Administratif de PONTOISE) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé.

### ARTICLE 5 :

Madame LEPOUTRE Laurie  
Monsieur le Maire de Bernes-sur-Oise,  
Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Persan  
Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bernes-sur-Oise.

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bernes-sur-Oise, le 28 Août 2023

Le Maire,

Olivier ANTY

